



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er JUILLET 2016

PRESENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} adjoint – M. FURLAN Umberto, 2^o adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FAIJAN Daniel - M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline RIBERAUD Wilfried - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. MALEVRE Yannick
Mme NAUDY Marie-Christine (pouvoir à M. MANIERE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NAUZE Edith

Approbation du compte rendu : aucune observation n'est parvenue depuis l'envoi à l'ensemble du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à la majorité par 10 voix pour et 4 abstentions.

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, l'autorisation de signature de la convention avec la mairie de Saint Seurin sur l'Isle pour l'utilisation du complexe aquatique par l'école. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Informations données par Madame le Maire :

- Le renouvellement du contrat unique d'insertion de Monsieur LANCON a été demandé pour l'accompagner jusqu'à sa retraite.
- Concernant la commission de révision des listes électorales, le Tribunal de Grande Instance a demandé que soit remplacé son représentant considérant qu'il y a siégé depuis plus de trois ans. Nous avons proposé Madame LEROUX.
- Jugement du Tribunal Administratif concernant la gravière : les requêtes des opposants (mairie de Porchères, association VIENVI, habitants...) à l'arrêté du Préfet et au permis de construire ont été rejetées. Seule la SEPANSO a obtenu qu'un nouvel arrêté soit pris pour le permis de construire. La commune ne fera pas appel (il faut savoir que même s'il y a appel de la part des déboutés, cet appel n'est pas suspensif et que l'exploitation de la gravière peut commencer).
- Philippe BUISSON, Président de la CALI, est venu nous rendre visite le 23 juin dernier. Nous lui avons fait part de nos préoccupations :
 - La décision d'étendre la fibre sur tout le territoire d'ici 2027 a été votée par la CALI. En attendant, un nœud de raccordement de monté en haut débit va être installé à Saint Christophe de Double. Nous pensons que la zone centrale de la commune risque d'être mal desservie car trop éloignée du NR du bourg et de celui de Saint Christophe de Double. Nous avons donc demandé que soit installé un NR sur les hauts de la commune.
 - Nous avons évoqué également les problèmes rencontrés dans le cadre de la révision de la carte communale. Les services de l'Etat, le SCOT établi par le Pôle d'Equilibre Territorial, refusent toute construction dans les hameaux alors qu'en tant que commune rurale agricole, nous avons un avis favorable de tous les autres organismes. Problème également de proximité avec la Dordogne qui elle, n'a pas les mêmes impératifs.

ORDRE DU JOUR

I – CONVENTION PISCINE (DELIB-2016-18)

Dès la rentrée 2016, 58 élèves du RPI Porchères – St Antoine s/Isle vont bénéficier des activités piscines dans le cadre scolaire. Le coût (entrées + transport) est à la charge des deux communes et représente environ 700 € par commune. Nous versons notre participation à la commune de Porchères qui règle la totalité des frais. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité qui autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint Seurin sur l'Isle.

II – AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE (DELIB-2016-19)

Madame le Maire rappelle les prix (1.81 €/enfant et 3.61 €/adulte) et propose une augmentation de 5%, ce qui fixerait les prix à 1.90 €/enfant et 3.80 €/adulte.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs appliqués au 1^{er} septembre 2016.

III – ECOLE MULTI-SPORTS (DELIB-2016-20)

Madame le Maire propose de reconduire l'opération « école multi-sports » pour les élèves de CE2-CM1 et CM2. 28 enfants ont déjà fait part de leur désir d'y assister. Le Conseil Départemental prend en charge 11€ par heure d'encadrement, ce qui représente environ 60% du coût. Le solde est habituellement payé par les deux communes du RPI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition, autorise Madame le Maire à signer la convention avec Emploi Loisirs Gironde pour l'emploi de l'éducatrice sportive et à établir la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

IV – TRANSPORT SCOLAIRE (DELIB-2016-21)

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur REDON, Maire de Porchères fait à la CALI, sans concertation avec notre commune, pour demander la suppression du transport scolaire sur sa commune, le nombre d'enfants étant insuffisant.

Le transport à domicile des élèves était un acquit pour les enfants du RPI. Si une des communes se retire, la charge en revient complètement à l'autre.

La CALI qui finance le transport à 40% nous a calculé le coût qui resterait à charge dans le cas où nous maintiendrions ce service sur les deux points les plus éloignés (La Mothe Soudane et L'Ecluse de Logerie) : 4 387.13 € pour 7 enfants qui prennent le bus occasionnellement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de supprimer le transport scolaire à domicile dès la rentrée 2016, par 10 voix pour et 4 abstentions (dont Mme FEREOLE qui souhaite continuer sur les points éloignés mais non dans le bourg, pendant un an). Le transport d'école à école sera maintenu et la prise en charge du coût pour les élèves hors département sera discutée avec la commune de Porchères.

V – MODIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES « FORMATIONS OBLIGATOIRES » ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION (DELIB-2016-22)

Les communes des Billaux, Libourne, Puynormand et CCAS de Coutras demandent leur adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité. Les communes de Bonzac, Camps sur l'Isle et Saint Martin du Bois souhaitent se retirer du groupement.

Le Conseil Municipal approuve la modification du groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Pour la rentrée, deux projets intéressants sont à noter et nous remercions ces associations :
 - L'étoile Sportive de Saint Antoine propose une école de foot pour les jeunes
 - Dans le cadre de l'association culturelle Du Côté de Chez Toine, un peintre proposera un atelier peinture
- Monsieur FAIJAN reparle du dossier gravière. Madame PEYRIDIEUX rappelle que c'est un vieux projet qui date de 2006, année à partir de laquelle les premiers terrains se sont vendus et qu'elle n'était pas Maire à l'époque. Le permis de construire a été délivré au nom de l'Etat et c'est à CDMR de présenter ses requêtes.
- Le conseil d'école a fait part d'un effectif de 127 élèves sur le RPI. Tous les enseignants sont maintenus à leurs postes.
- Locations de tables et bancs : Monsieur MANIERE évoque le prêt des tables du foyer. Madame le Maire répond qu'elles ont toujours été prêtées aux associations qui les ont demandées, qu'elles complètent les tables anciennes s'il n'y en a pas assez et que l'on essaie de rendre service au mieux à la population selon le cas.
- Monsieur FAIJAN parle d'un problème d'évacuation d'eaux pluviales avenue de la Libération et des problèmes de passage piétons. Ceci a été évoqué plusieurs fois et certains problèmes ont été résolus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17